



Assainissement immobilier

Par **MICHELET**, le **06/02/2010** à **14:52**

Bonjour,
j'ai vendu ma maison par agence , le compromis est signer depuis 3 semaine L'agence me demande de faire controle mon assainissement pour norme.

MA QUESTION ,l'agence a t'elle le droit de me faire cet demande apres le compromis signer ,sachant que le prix est deja fixer

merci pour votre reponse